



Politique d'allocation des entraîneurs/éducateurs en ligue A du Club de Soccer de la Vallée-de-l'Or

Entrée en vigueur : été 2020.

Avec le souci constant d'utiliser ses ressources financières de façon optimale, combiné à la croissance du nombre d'équipes évoluant en classe A, le CA du CSVO a récemment pris la décision de revoir à la baisse les allocations prévus aux entraîneurs. Or, à compter de la saison été 2020, les allocations passeront à 150\$ par tournoi par entraîneur/éducateur, pour un maximum de deux (2) entraîneurs/éducateurs/équipe. Cette allocation est valide pour un maximum de deux (2) tournois par saison, soit quatre (4) par année. Notez que pour recevoir cette allocation, l'entraîneur/éducateur doit être présent aux entraînements et aux matchs de son équipe tout au long de la saison.

Les administrateurs ont tenu à faire une différence au niveau de l'allocation versée pour les entraîneurs/éducateurs n'ayant pas d'enfant évoluant au sein de leur équipe. Ceux-ci continueront de recevoir 250\$ par tournoi, avec les mêmes conditions stipulées précédemment.

Les administrateurs du CSVO réitèrent leur grande reconnaissance envers l'implication sans fin de ses entraîneurs/éducateurs si dévoués pour le développement de ses athlètes.

Ghislain Huppé, président du CSVO

Les membres du conseil d'administration du CSVO

